

SG IMAGE 2020

Société anonyme (SOFICA)
au capital de 4.211.900 Euros
Siège social : 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris
893 693 598 R.C.S. Paris
(ci-après la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et vous proposer de modifier les statuts.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 3 février 2021. Il s'agit donc de son cinquième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a généré un chiffre d'affaires de 394 998 € contre 339 153 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 398 046 € contre 516 641 € au titre de l'exercice précédent comprenant notamment :

- 230 388 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 433 329 € au titre de l'exercice précédent ;
- 66 958 € d'honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS contre 73 708,25 € au titre de l'exercice précédent en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, dans la limite des 2 % du capital social de la Société, tel qu'indiqué dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 8 décembre 2020 ;
- 9 603,75 € de frais de distribution, soit au total 0,25 % du capital social de la Société contre 9 603,75 € lors de l'exercice précédent, conformément aux dispositions prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 8 décembre 2020.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (3 048) € contre (177 477) € au titre de l'exercice précédent.

En l'absence de résultat exceptionnel contre un résultat exceptionnel de (8 049) € lors de l'exercice précédent et avec un résultat financier de 17 035 € contre 9 485 € au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 13 988 € contre une perte de (176 041) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 4.211.900 € et des capitaux propres au 31 décembre 2025 à 2 697 142 €, le prix de l'action est donc valorisé à 64,03 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2020 disposait d'un capital de départ de 4.211.900 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 3.032.568 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 758.142 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, EURL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement),

RECAPITULATIF SG IMAGE 2020	
Enveloppe totale	4.211.900 € (100%)
Investissement en association à la production	3.032.568 € (72%)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020)	758.142 € (18%)
Placement en trésorerie	421.190 € (10%)

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.516.284 €	1.516.284 €	3.032.568 €
Développement	379.071 €	379.071 €	758.142 €
Total	1.895.355 € (50%)	1.895.355 € (50%)	3.790.710 €

L'ensemble des ratios d'investissements a été tenu :

- la SOFICA a investi 90 % des montants levés (soit 3.790.710 €) durant l'exercice,
- 50 % des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 96,8 % de nos participations (engagement 95 %) ont été réalisées auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 50 % de nos participations (engagement 50 %) ont été réalisées dans le secteur audiovisuel,
- 91 % de nos investissements cinéma (engagement 80 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 74 % de nos investissements cinéma (engagement 20 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 67 % de nos investissements (engagement 35 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,

- 16,4 % de nos investissements (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020).

• **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2024, SG IMAGE 2020 a investi 1.895.355 € en association à la production non adossée dans 16 œuvres cinématographiques et 10 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2025 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Recettes facturées à la date d'arrêt des comptes	Dépréciations
LE GOUT ET LES COULEURS	Cinéma	Michel Leclerc	Rebecca Marder, Félix Moati, Judith Chemla, Philippe Rebbot	60 000,00 €	2 139,54 €	
PETAOUCHNOCK	Cinéma	Edouard Deluc	Pio Marmai	75 000,00 €	5 717,58 €	
QUAND TU SERAS GRAND	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Vincent Maciagne, Aissa Maiga	52 360,00 €	10 492,71 €	
MAESTROS (ex-LA SCALA)	Cinéma	Bruno Chiche	Yvan Attal, Pierre Arditi, Miou Miou, Caroline Anglade, Pascale Arbillot	100 000,00 €	99 008,80 €	
MASCARADE	Cinéma	Nicolas Bedos	Pierre Niney, Marine Vacth, François Cluzet, Isabelle Adjani, Laura Morante, Emmanuelle Devos	50 000,00 €	33 691,87 €	
C'EST MON HOMME (ex-UN CŒUR EN ABIME)	Cinéma	Guillaume Bureau	Leila Bekhti, Karim Leklou, Louise Bourgoïn	50 000,00 €	5 717,87 €	
VERTICAL REPUBLIC	Audiovisuel	Alexandre Peneau, Romain Mounier	Edouard « Edi » Damestoy, Ronaldo « Rony » Gomes, Justin Rivera,	30 000,00 €	0,00 €	

			Tony Hawk, Bucky Lasek, Eliot Sloan, Madeleine Larcheron			
TEMPETE	Cinéma	Christian Duguay	Carmen Kassovitz, Marina Fois, Pio Marmai	80 000,00 €	56 000,00 €	
L'HOMME DEBOUT (ex- L'ECHAPPEE BELLE (ex-/ ILS DESERTENT)	Cinéma	Florence Vignon	Zita Hanrot, Jacques Gamblin	55 000,00 €	1 030,26 €	
CUISINE INTERNE	Audiovisuel	Louis Farge	Lucie Moreau, Olivier Treiner, Camille Treiner, Thibault Vanhulle, Louis Farge	75 000,00 €	80 757,80 €	-49 241,30 €
LE PARFUM VERT	Cinéma	Nicolas Pariset	Sandrine Kiberlain, Vincent Lacoste	75 000,00 €	2 540,84 €	
SOUS CONTRÔLE	Audiovisuel	Erwan Le Duc	Léa Drucker, Samir Guesmi, Laurent Stoker	125 000,00 €	23 639,71 €	
UNE HISTOIRE D'AMOUR	Cinéma	Alexis Michalik	Juliette Delacroix, Marie-Camille Soyer, Alexis Michalik, Pauline Bression, Lior Chabbat	50 000,00 €	0,00 €	
DU CREPITEMENT SOUS LES NEONS	Cinéma	FGKO	Jérémie Laheurte, Tracy Gotoas, Bosh	75 317,50 €	8 026,67 €	
YOUSSEF SALEM A DU SUCCES	Cinéma	Baya Kasmi	Ramzy Bedia, Noémie Lvovsky	50 000,00 €	19 572,42 €	
LE JEUNE IMAM	Cinéma	Kim Chapiron	Abdulah Sissoko	60 000,00 €	2 222,71 €	
ANIMALIA (ex- PARMI NOUS)	Cinéma	Sofia Alaoui	Oumaima Barid, Mehdi Dehbi et Fouad Oughaou	35 000,00 €	1 064,00 €	
A LA BELLE ETOILE	Cinéma	Cédric Ido	Riadh Belaïche, Loubna Abidar, Christine Citti	50 000,00 €	5 474,59 €	

MARION	Audiovisuel	Jacques Kugler	Louise Monot, Gwendolyne Gouvernec, Bertrand Nadler, Jérémy Navaleau, Jina Djemba	70 000,00 €	51 299,17 €	-41 773,07 €
LES TRIPLES	Audiovisuel	Raphaël Lamarque	N/A (animation)	112 677,50 €	0,00 €	
LA DEPOSITION	Audiovisuel	Rémi Lainé	N/A (documentaire)	100 000,00 €	34 721,69 €	
ZOOPOCALYPSE (ex-LA NUIT DES ZOOMBIES)	Cinéma	Ricardo Curtis, Rodrigo Perez Castro	N/A (animation)	30 000,00 €	15 179,36 €	
LES CROQUEMOUTARD	Audiovisuel	Cédric Stephan, Aurélien Bouillon	N/A (animation)	100 000,00 €	5 176,08 €	
BARDOT	Audiovisuel	Danièle Thompson et Christopher Thompson	Julia De Nunez, Victor Belmondo, Christian Chouraqui et Hippolyte Girardot	150 000,00 €	70 381,16 €	
TROPIQUES CRIMINELS S04	Audiovisuel	Denis Thybaud et Anne Fassio	Sonia Rolland et Béatrice De La Boulaye	150 000,00 €	159 750,00 €	
CHOSSES	Audiovisuel	Marie Papillon, Julie Gali	Marie Papillon	35 000,00 €	0,00 €	
TOTAL				Investi	Facturé	Après dépréciation
				1 895 355,00 €	693 604,83 €	602 590,46 €

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. Tous nos investissements bénéficient de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, VOD, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « Zoopocalypse », qui est un investissement exclusif sur les ventes internationales.

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 35,32 % (après dépréciation).

Les œuvres cinématographiques présentent un taux de recouvrement global de 28,27 %.

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2020 a également réalisé 1.137.213 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 4 œuvres audiovisuelles et 2 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
L'ETABLI	Cinéma	Mathias Gokalp	Swann Arlaud, Mélanie Thierry, Olivier Gourmet, Denis Podalydes	284 303,25 €	284.303,25 €	- €
QUAND TU SERAS GRAND	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Vincent Maciagne, Aissa Maiga	284 303,25 €	Entre 284.303,25 € et 299.303,25 € en fonction des dates de remboursement	284 303,25 €
MERES ANONYMES	Audiovisuel	Hélène Friren	N/A (animation)	129 071,00 €	Entre 129.071 € et 139.071 €, en fonction des dates de remboursement	- €
ANNA ET SES AMIS	Audiovisuel	Dominique Etchecopar	N/A (animation)	150 000,00 €	Entre 150.000 € et 160.000 €, en fonction des dates de remboursement	94 296,00 €
PARTIE DE CAMPAGNE	Audiovisuel	Romaine Borrel	N/A (animation)	100 000,00 €	Entre 100.000 € et 110.000 €, en fonction des dates de remboursement	100 000,00 €
BARDOT	Audiovisuel	Christopher et Danielle Thompson	Victor Belmondo, Christian Chouraqui et Hippolyte Girardot	189 535,50 €	Entre 189.535,50 € et 194.535,50 €, en fonction des dates de remboursement	189 535,50 €
Total				Entre 1.137.213 € et 1.187.213 € en fonction des dates de remboursement	Entre 1.137.213 € et 1.187.213 € en fonction des dates de remboursement	668 134,75 €
Taux de recouvrement brut garanti					100 % à 104 %	

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

Les investissements cédés sont grisés dans le tableau ci-dessus.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2020 a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, filiale détenue à 100% par la Société au capital de 758.142 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement de 28 œuvres à travers 9 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
DAI DAI	Cinéma	<i>Happy Hour – L'Homme de la situation – Natacha</i>	50 000,00 €	50 000,00 €
BONNE PIOCHE CINEMA	Cinéma	<i>Wanted – La Vie devant moi – Les Têtes givrés</i>	100 000,00 €	100 079,00 €
ATELIER DE PRODUCTION	Cinéma	<i>Mathilda – L'Homme de la situation – Delit de solidarité</i>	149 071,00 €	0,00 €
MANEKI FILMS	Cinéma	<i>En attendant la muse – Sauvez les meubles – Une Nuit</i>	80 000,00 €	35 000,00 €
MOTHER PRODUCTION*	Audiovisuel	<i>Parisien – Atomes – Le Grand Mort</i>	110 000,00 €	110 048,00 €
JERICO TV	Audiovisuel	<i>Le Monde selon Nora – Marié et deux enfants – Survivantes</i>	60 000,00 €	0,00 €
EMPREINTE	Audiovisuel	<i>Moah Sainson 2 – Harmony – Supermurgeman</i>	99 071,00 €	0,00 €
PATAFILMS	Audiovisuel	<i>Du Bitûme aux vignes – MIF – Aspergirl – Toc</i>	50 000,00 €	25 000,00 €

SUMMERTIME	Audiovisuel	<i>Milk – Surdose – The Emperor</i>	60 000,00 €	0,00 €
TOTAL		28 œuvres	758 142,00 €	320 127,00 €

*Convention remboursée sur deux projets de substitution : « Prière d'enquêter épisode 5 » et « La Tribu ».

Les investissements entièrement remboursés sont grisés dans le tableau ci-dessus.

Faits marquants de l'exercice

Les œuvres du catalogue d'investissement en production continuent leur exploitation lors de l'exercice 2025.

Par ailleurs, la société BAC FILMS, mandataire des films « UN CŒUR EN ABIME » et « A LA BELLE ETOILE », est entrée en redressement judiciaire le 29 avril 2025.

La liquidation de la société HAVE A GOOD ONE a été publiée au BODACC le 9 mai 2025. Cette société était mandataire des séries *Cuisine interne* et *Marion*. La société Films and Pictures a été désigné comme nouveau mandataire des deux séries et les conditions de commercialisation sont en cours de négociations. Par ailleurs, s'agissant des créances non encaissées, les démarches sont en cours auprès du liquidateur et des discussions ont lieu avec les producteurs.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale a acté en date du 7 juillet 2025 un changement de gouvernance. Ainsi, à la suite de la démission de Mme Caroline DHAINAUT de ses fonctions de Directrice Générale en date du 26 mai 2025, il a été décidé de nommer M. Fabrice IMBAULT Directeur Général pour une durée identique à celle du mandat du Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. M. Jérémy ALTENHOVEN a été nommé Directeur Général Délégué pour la même durée.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les équipes de SG IMAGE 2020 vont concentrer leurs efforts sur la gestion du catalogue et l'encaissement des recettes générées par les droits acquis via les investissements en association à la production et en développement.

Par ailleurs, les dernières œuvres du catalogue d'investissement en développement de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020 devraient continuer à être mises en production permettant à notre filiale de recouvrir tout ou partie de son apport.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La survenance d'aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

La Société est soumise de manière générale aux risques de défaillance des producteurs. Comme mentionné ci-avant, la société HAVE A GOOD ONE est liquidée, ce qui représente un risque de non-recouvrement des créances encaissées par cette dernière mais non reversées à la SOFICA. Pour ces raisons les recettes facturées des projets « CUISINE INTERNE » et « MARION », encaissées par HAVE A GOOD ONE, mais non reversées à la Sofica ont été dépréciées.

La procédure de redressement judiciaire de la société BAC FILMS étant encore en cours, il n'est pas possible à date d'en évaluer précisément les éventuels risques.

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'autres risques ou incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

Il est rappelé que la Société a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 758.142 €, dont le siège social est situé au 2 rue Dufrenoy 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 894 412 022. Cette dernière est consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital social de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020 est détenu à 100 % par SG IMAGE 2020.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Total bilan : 759 955 €,
- Chiffre d'affaires : 0 €,
- Résultat net comptable : (1 673) €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 13 988 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau : (1 528 746) €
- Résultat de l'exercice : 13 988 €

Affectation

Au poste « Report à nouveau », soit la somme de : 13 988 €

Le poste « Report à nouveau » serait ainsi ramené de (1 528 746) € à (1 514 758) €.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-

après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société. :

Créances clients HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	114 356,63 €
31/12/2024	-	-	-	49 738,88 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Montant des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices écoulés.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2025 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans l'annexe aux comptes annuels.

Votre Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Prêts consentis à des PME

N/A

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

La Société a signé le 7 janvier 2021 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2020 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de SG IMAGE 2020.

Situation des mandats des mandataires sociaux

- (i) Mandat des administrateurs

Aucun mandat d'administrateurs n'est arrivé à son terme.

- (ii) Mandat de Directeur Général / Directeur Général Délégué

Les mandats du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne sont pas arrivés à expiration.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité

Nous vous proposons de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de cet exercice et en conséquence de constater cette absence de rémunération.

Situation du mandat du commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire n'est pas parvenu à son terme.

Modifications statutaires

1. Modification de l'article 16 des statuts

Nous vous rappelons que l'article L. 225-54 al. 1 du Code de commerce prévoit que les statuts d'une société anonyme à conseil d'administration doivent stipuler pour l'exercice des fonctions de Directeur Général une limite d'âge qui, à défaut d'autre disposition expresse, est fixée à soixante-cinq ans.

Nous vous précisons que les statuts de la Société ne prévoient aucune disposition expresse relative à la limite d'âge du Directeur Général.

Au regard de ce qui précède, nous soumettons à votre approbation l'insertion dans les statuts d'une limitation à l'exercice des fonctions de Directeur Général, ces fonctions ne pouvant être exercées par toute personne physique âgée de plus de 75 ans.

En conséquence nous vous proposons de procéder à la modification corrélative des statuts :

« Article 16 – Le Directeur Général – Les Directeurs Généraux Délégués.

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

2. Modification de l'article 21 des statuts

Le décret n°2026-94 du 13 février 2026, pris dans le cadre de la simplification et de la modernisation des communications entre la société et ses actionnaires a modifié l'article R. 225-86 du Code de commerce qui prévoit désormais que la date d'inscription dans les comptes d'actionnaires de la Société pour participer aux assemblées (la « *record date* ») est de cinq jours ouvrés précédant l'assemblée générale, au lieu de deux jours ouvrés.

Il vous est proposé de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec la loi. L'article 21 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

« Article 21 – Composition – Dispositions générales.

Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs délibérations prises conformément à la Loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais prévus par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription en compte à son nom auprès de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2025 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2025.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018 et SG IMAGE 2019 jusqu'au 6 février 2025

- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 jusqu'au 6 février 2025
- Président Directeur Général d'IMAGELLIUM 2024
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, nouveau Président Directeur Général, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Président Directeur Général de SG IMAGE 2017 (du 6 février 2025 au 6 juin 2025), SG IMAGE 2018 et SG IMAGE 2019 depuis le 6 février 2025
- Directeur Général de SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 depuis le 7 juillet 2025
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 et IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024
- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 7 juillet 2025, était également :

- Directrice Générale de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2018 jusqu'au 6 février 2025 puis Directrice Générale Déléguée de ces mêmes sociétés, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025
- Directrice Générale de SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 jusqu'au 7 juillet 2025, après avoir présenté sa démission le 26 mai 2025
- Directrice Générale Déléguée d'IMAGELLIUM 2024, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025
- Présidente de DESEO FINANCE

Monsieur Jérémy ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général Délégué de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Monsieur Camille Trumer, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024
- Administrateur de Sedaine Studio

Monsieur Edouard de Vesinne-Larue, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société Incognita Studio
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanoï
- Président de la société Incognita Doc
- Gérant de la société Incognita Distribution
- Président de la société Naïma
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Madame Muriel ROUSSELET, administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 7 juillet 2025 a maintenu la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

DocuSigned by:

Niels Court-Payen

E692F36521E940B...

Le Conseil d'Administration

Représenté par son Président Niels COURT-PAYEN.

ANNEXE
RESULTATS FINANCIERS DES 5 PREMIERS EXERCICES SOCIAUX

Nature des indications	Exercice 01/25 au 12/25	Exercice 01/24 au 12/24	Exercice 01/23 au 12/23	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 02/21 au 12/21
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	4 211 900	4 211 900	4 211 900	4 211 900	4 211 900
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	42 119	42 119	42 119	42 119	42 119
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	394 998	339 153	61 662	132	
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	335 390	257 288	-17 625	-135 829	-340 656
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	13 988	-176 041	-764 276	-245 601	
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	321 402	433 329	746 652	109 772	2 172
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortis, dépréciations, provisions = (B) / (A)	8	6		-3	-8
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	8	6		-3	
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortis, dépréciations, provisions = (C) / (A)		-4	-18	-6	
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					